

Ce premier cadrage statistique sur le télétravail a été réalisé à l'occasion du rapport sur le « Télétravail en France » élaboré par le Forum des Droits sur l'Internet. Il s'appuie sur l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'Insee (enquête PCV). À l'intérieur de cette enquête, c'est plus précisément le module réalisé en octobre qui a été utilisé. Il comprend un questionnement succinct sur les conditions de travail, la localisation de l'activité de travail et l'usage de l'informatique.

Le système statistique public ne dispose pas, en fait, d'enquête spécifique pour dénombrer et caractériser les salariés qui pratiquent le télétravail.

### **Surtout des cadres**

Les « télétravailleurs » sont essentiellement des salariés très qualifiés. Qu'ils le pratiquent à domicile ou de façon nomade, près de la moitié d'entre eux sont ingénieurs ou cadres et près d'un tiers exercent une profession intermédiaire. Pratiquement aucun ouvrier et très peu d'employés pratiquent le télétravail. Par contre, 10 % des cadres peuvent être considérés comme des télétravailleurs à domicile (4 % fixes, 6 % alternants), mais seulement 2 % des professions intermédiaires (respectivement 1 % et 1 %), et moins de 1 % des employés. Toutefois, dans la mesure où l'enquête ne permet pas de déterminer le lieu d'utilisation de l'informatique, on surestime sans doute la proportion de cadres exerçant un télétravail. Par ailleurs, 20 % des cadres font du télétravail nomade, 9 % des professions intermédiaires et 3 % des employés.

### **Les femmes et les jeunes en retrait**

Les femmes sont minoritaires parmi les télétravailleurs : elles représentent 43 % des télétravailleurs fixes à domicile (soit deux points de moins que leur part dans la population salariée), et seulement 17 % des télétravailleurs alternants et 24 % des travailleurs nomades. La probabilité qu'une femme soit télétravailleuse à domicile ne dépend pas du fait qu'elle ait des enfants, ni de leur nombre éventuel. Ceci semble infirmer l'hypothèse, parfois avancée, selon laquelle les femmes choisiraient le télétravail pour mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Si les jeunes recourent un peu moins fréquemment que leurs aînés au télétravail fixe à domicile, ce n'est pas tant du fait de leur âge que de la moindre proportion de cadres parmi eux.

Pour leur part, les seniors sont moins souvent des « télétravailleurs » nomades que leurs cadets : seulement 4 % des salariés de 50 ans et plus, contre 5 % de l'ensemble des salariés. Cette différence est faible, mais elle est néanmoins significative, toutes choses égales par ailleurs.

### **Principal secteur utilisateur : les services aux entreprises**

Deux secteurs se distinguent par une utilisation plus intensive du télétravail : le secteur financier (banques et assurances), avec 3 % de télétravailleurs à domicile, surtout fixes, et 9 % de télétravailleurs nomades ; et, surtout, les services aux entreprises, qui comptent 4 % de télétravailleurs à domicile (plutôt alternants) et 16 % de télétravailleurs nomades. Le secteur du bâtiment et des travaux publics, le commerce, les services aux particuliers et les transports sont nettement en retrait car ils emploient proportionnellement beaucoup moins de cadres.

L'industrie et l'administration se situent dans la moyenne.

Globalement, le secteur public compte un peu moins de télétravail à domicile, puisque seulement 1 % de ses salariés sont concernés. Il en irait toutefois différemment si on incluait les enseignants parmi les télétravailleurs. Mais, « toutes choses égales par ailleurs », les salariés du public et du privé y recourent de façon comparable, pour le télétravail nomade comme pour le télétravail à domicile.

### **Des horaires plus souples mais plus longs**

Les télétravailleurs ont des horaires plus souples. Ainsi, chez les cadres, 57 % des télétravailleurs à domicile et 53 % des télétravailleurs nomades déterminent librement leurs horaires de travail, contre 35 % des cadres ordinaires. Cette liberté s'accompagne d'une plus grande flexibilité dans l'organisation et la répartition du temps de travail : les « télétravailleurs » sont beaucoup plus nombreux à signaler travailler la nuit, le samedi ou le dimanche. Les plus concernés sont les « télétravailleurs » alternants à domicile : 20 % d'entre eux déclarent travailler « habituellement » la nuit, « après 22 heures et avant 6 heures », contre 10 % des autres salariés. Alors que 70 % des salariés ordinaires ne travaillent jamais la nuit, c'est le cas de seulement 30 % des télétravailleurs alternants (58 % pour les « nomades » et 60 % pour les « télétravailleurs » fixes à domicile). 29 % des travailleurs alternants déclarent travailler habituellement le samedi et 20 % le dimanche. Ces pratiques sont beaucoup moins répandues parmi l'ensemble des cadres : 11 % d'entre eux travaillent le samedi et 3 % le dimanche. Le questionnaire ne comporte pas de question directe sur la satisfaction au travail. Néanmoins, 7 à 8 % des télétravailleurs évoquent un risque de démission au cours des douze prochains mois, contre seulement 3 % des salariés ordinaires, un écart significatif uniquement pour les travailleurs nomades.

### **Une insertion plutôt bonne dans leur emploi**

Les télétravailleurs n'apparaissent pas marginaux par rapport à leur entreprise ou à leur collectif de travail. Ils sont plus souvent en CDI à temps plein ; de même ils sont plus nombreux à avoir reçu une formation au cours des 12 derniers mois, par exemple, 47 % des nomades, contre 28 % des salariés ordinaires. Certes, cela s'explique surtout par le fait que leur niveau élevé de qualification les favorise dans l'accès à la formation, mais pas seulement : le lien résiste à une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Les télétravailleurs déclarent aussi souvent que les salariés ordinaires pouvoir espérer une promotion dans leur entreprise. Ils ne souffrent pas non plus d'un isolement social particulier, au contraire : les télétravailleurs alternants signalent plus souvent (63 %) fréquenter des collègues hors du travail que les autres salariés (52%).

*Source : Thomas COUTROT (Dares)- Décembre 2004.*